



Association des
producteurs maraîchers
du Québec

ADDENDA

**Compétitivité et sensibilité financière des entreprises
maraîchères**

1- Compétitivité des fermes maraîchères québécoises

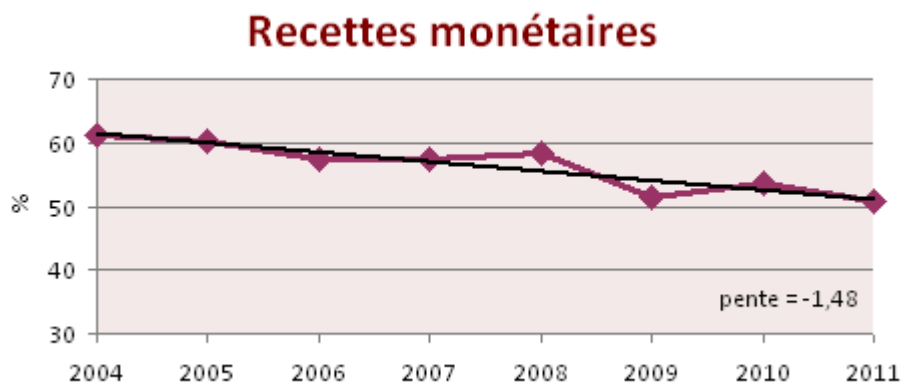
Le Québec est la deuxième province productrice en importance au Canada après l'Ontario. Le secteur opère dans un environnement de marché ouvert, sans protection commerciale. Il est soutenu par des programmes d'appuis des plus sommaires, limitant grandement la protection offerte aux fermes.

Pour assurer la production d'aliments locaux dans le but d'approvisionner les marchés, les producteurs du Québec ont donc l'obligation de demeurer compétitifs vis-à-vis leurs principaux concurrents dont particulièrement l'Ontario. En effet, les producteurs maraîchers du Québec vendent leurs produits sur les mêmes marchés que les producteurs ontariens et, qui plus est, aux mêmes chaînes de détails : Sobey's, Loblaw et Métro où sont vendus plus de 80% du volume des fruits et légumes de l'Est du Canada.

Les recettes en provenance du marché combiné du Québec et de l'Ontario, par année civile, pour la production de légumes de champs s'établissaient respectivement à 355.1M\$ et 501.8M\$ pour 2004 et 2011. C'est une croissance de 41% sur 8 ans.

Globalement les recettes augmentent mais plus rapidement en Ontario, si bien que le Québec perd du terrain.

Tableau 1 : Part de marché du Québec dans le marché Québec-Ontario



Source : Profil sectoriel de l'industrie bio-alimentaire au Québec édition 2008 à 2012

En effet, le tableau 1 démontre que la part du Québec dans les recettes en provenance du marché n'a cessé de diminuer au fil des années. Alors que le Québec représentait environ 60% des recettes monétaires Québec-Ontario dans les années 2004, cette proportion s'établit à environ 50% aujourd'hui. La diminution est de 1.48% de part des recettes par année. Pour la seule année 2011 c'est 7.4M\$ de recul vis-à-vis l'Ontario, ce qui représente 3.3M\$ en masse salariale perdu.

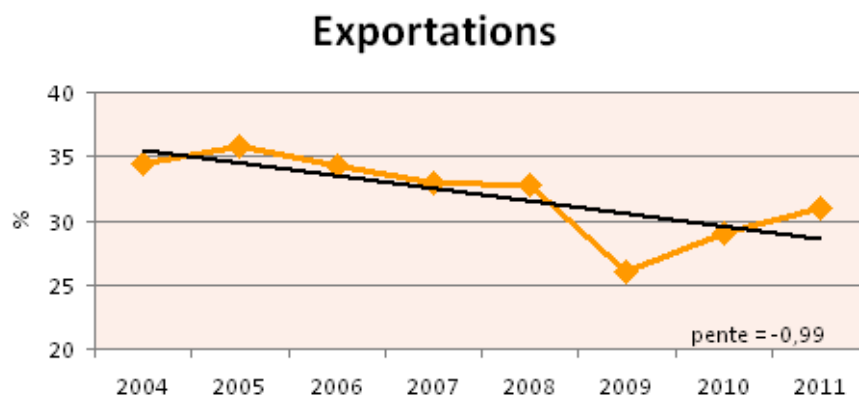
Tableau 2 : Part de la quantité de légume produit au Québec dans le marché Québec-Ontario



Source : Profil sectoriel de l'industrie bio alimentaire au Québec édition 2008 à 2012

Le tableau 2 montre, depuis quelques années, une diminution des quantités produites au Québec dans le marché Québec-Ontario. La diminution est de 1.37% de part du total produit par année. L'évolution négative de la proportion des recettes monétaires et des quantités produites du Québec sur le marché Québec-Ontario est un indicateur que les agriculteurs québécois sont moins concurrentiels par rapport à ceux de l'Ontario.

Tableau 3 : Exportation du Québec exprimé en pourcentage des recettes monétaires



Source : Profil sectoriel de l'industrie bio alimentaire au Québec édition 2008 à 2012

Enfin, les exportations de légumes de champ du Québec exprimé en % des recettes, par année civile, sont aussi à la baisse. Elles s'établissaient respectivement à 34.4% et 30.9% pour 2004 et 2011. C'est une diminution de 11% sur 8 ans. La diminution est de 0.99% par année.

L'évolution négative des exportations, exprimés en % des recettes du Québec sur le marché, est un indicateur que la province est moins concurrentielle par rapport à son concurrent américain, principal marché d'exportation.

Les tendances illustrées ci-dessus deviennent d'autant plus préoccupantes dans un contexte de souveraineté alimentaire québécois.

L'enjeu du maintien de la compétitivité des producteurs québécois est donc un motif additionnel pour lequel l'APMQ demande un régime d'encadrement du droit d'association des fermes de moins de 3 employés « plein temps », système en vigueur en Ontario.

2- Sensibilité financière des fermes maraîchères québécoises

L'entreprise maraîchère est une grande utilisatrice de main-d'œuvre. En fait, c'est environ 45% des charges des fermes maraîchères qui sont affectés à la masse salariale.

Les changements de charges reliées au droit d'association sont globalement de deux ordres :

- Ceux liés aux salaires offerts aux travailleurs (augmentation du taux horaire payé)
- Ceux liés à la gestion des relations de travail au sein des fermes

À partir du modèle de ferme type, nous avons évalué l'impact d'un changement de 8% de la masse salariale sur des fermes de moins de 3 employés permanents. Cette augmentation de la masse salariale correspond à 10h de temps payés à temps et demi après 50h payé à temps simple dans la même semaine. Il s'agit en fait des conditions de travail négociées qui prévalent chez les fermes maraîchères employant plus de 3 employés permanent et dont les travailleurs sont syndiqués.

Tableau 4 : Analyse de sensibilité financière des fermes maraichères avec une augmentation de 8% de la masse salariale

| SENSIBILITÉ FINANCIÈRE FERMES DE PLUS DE 500 000\$ DE REVENUS D'EXPLOITATION | Année financière | Année financière | Année financière |
|---|------------------|------------------------------|-------------------|
| | 2011 | 2011 Scénario à 8% | 2011 Variation |
| Nombre d'exploitations | 515 | 515 | |
| Revenus d'exploitation totaux | 1 712,60 | 1712,60 | |
| Dépenses d'exploitation | | | |
| charges salariales | 671.50 | 725.25 | +8,00% |
| autres charges | 820,70 | 820.70 | - |
| Dépenses d'exploitation totales | 1 492,30 | 1546.00 | +4,00% |
| Dotation pour amortissement | 118,60 | 118,60 | - |
| Bénéfice net d'exploitation | 101,70 | 48.00 | -212% |

Selon les données de Cansim utilisées pour l'analyse de sensibilité financière (tableaux 4), une variation de 8% de la masse salariale provoque une diminution de 212% du bénéfice de

la ferme. Dans pareil situation, l'entreprise doit ralentir ses investissements, faute de rentabilité, ce qui a un impact négatif sur sa position concurrentielle long terme.

Enfin, en se basant sur les situations vécues dans les fermes syndiquées (3 employés ou plus sur une base permanente) nous estimons les coûts relatifs à la gestion des relations de travail au sein des fermes maraîchères à 2% de la masse salariale. Ces coûts d'ordre administratif correspondent à l'administration et la négociation de la convention, à l'utilisation de conseillers externes en ressources humaines, à la recherche de documentations (benchmark) et à la formation des gestionnaires.

3- Conclusion

La production maraîchère et l'horticulture en général sont bien placées pour participer à une croissance avantageuse et lucrative de l'agroalimentaire au Québec avec des produits frais et de qualité, fortement recherchés par les consommateurs.

À cet effet, l'association investit actuellement des millions de dollars dans la construction d'un nouveau marché publique à Longueuil et la modernisation de sa plateforme de commercialisation de gros.

Le mode de gestion des fermes maraîchères québécoise est caractérisé par la simplicité et l'efficacité. Ce sont des entreprises qui ont des moyens financiers et des ressources administratives très limitées. Elles œuvrent sur un marché ouvert et vendent leurs produits aux mêmes acheteurs que les concurrents ontariens.

Ces derniers bénéficient d'une Loi encadrant le droit d'association des travailleurs agricoles **nous demandons seulement la parité afin d'assurer pour les prochaines décennies, aux fermes du Québec, un environnement concurrentiel relativement à cet enjeu.**